



## Convocation à un entretien pour un licenciement éventuel

Par nanou2611\_old, le 04/12/2007 à 17:58

Bonjour,

Je vous explique ma situation : actuellement en CDI ds une agence immobilière et ce depuis mars 2006, je suis convoquée demain matin par mon employeur pour un éventuel licenciement (que j'ai demandé).

En effet, je suis affectée depuis janvier 2007 à une agence succursale qui se situe à 30 kms de chez moi. Etant seule avec un enfant, je ne peux plus me permettre de continuer à aller travailler aussi loin, cela me revient trop cher en frais kilométriques, ce qui fait que je travaille à perte pour ainsi dire.

J'avais déjà ddé un entretien auprès de la DRH pour leur faire part de ce gros problème de frais en leur demandant de bien vouloir faire un effort pour le remboursement des frais km travail domicile, chose qu'ils n'ont pas accepté. Ils m'ont répondu clairement : démission et rien d'autre.

De mon côté, je cherche évidemment du travail ailleurs.

Cela fait maintenant 2 mois que je me suis mise en maladie, je ne peux plus financièrement assumer rien que le fait d'aller travailler (cela fait 9 mois que j'ai tiré au maximum mais la banque à un moment donné ne vous suivent plus malheureusement). J'ai précisé à mon employeur dès le départ de ma mise en maladie que ct un pb financier que je souhaitais qu'ils me proposent un licenciement à l'amiable, de façon à pouvoir prétendre aux assédics le temps pour moi de retrouver un emploi plus proche de chez moi.

Ils ne voulaient rien savoir jusqu'à la semaine dernière où j'ai reçu par Recommandé une convocation à un entretien pour un éventuel licenciement.

Je voulais simplement savoir quelles sont les modalités pour un licenciement amiable, si j'étais obligée de signer qqe chose tout de suite, si j'avais le temps de la réflexion pour réfléchir à ceq u'ilsd me proposeront demain (s'ils me proposent qqe chose).

Voilà ! j'espère qu'on me répondra assez rapidement!

Par avance merci beaucoup pour les réponses que vous pourrez me fournir.